



2012-2018

1

Renault et Nissan ont produit conjointement des moteurs essence, 1.2 TCe pour Renault et 1.2 DIG-T pour Nissan (code moteur H5Ft chez Renault et HRA2DDT chez Nissan) Renault Captur, Clio 4, Kadjar, Kangoo 2, Mégane 3 et 4, Scénic et Grand Scenic 3 et 4, Dacia Dokker, Duster et Lodgy, Nissan Juke, Qashqai et Pulsar, et de très rares Mercedes Citan

Mai 2015

2

Des notes internes (Actis Solution 10575 / Nissan Technical Bulletin TB EM 15/05) confirment des problèmes de consommation d'huile anormale et admettent un réglage inadéquat du calculateur d'injection.



Février 2017

4

Les membres du réseau Renault sont invités à tenir le discours suivant aux clients se plaignant de bruits moteurs ou/et consommation d'huile anormale : « le client sera informé qu'une consommation d'huile légèrement supérieure est normale et qu'une solution sera disponible pour remédier à la perturbation ». Signalisation de cas à la DGCCRF qui reste muette

2016

3

Le Vehicle Market Surveillance Unit au Royaume-Uni, a mené à l'été 2016 des tests sur les véhicules essence. Le résultat est accablant pour le Nissan Qashqai, équipé du moteur 1.2 DIG-T (moteur Renault 1.2 TCe 115), les rejets de NOx en conditions réelles de conduite étant près de 10 fois supérieurs à ceux des tests d'homologation !



2019

5

Création du groupe Facebook par **Olivier BLANCHET**. Des témoignages commencent à remonter à la surface.

2019

6

TOUS les codes moteurs H5Ft figurent finalement dans cette note (rebaptisée Actis Solution 20575)

Alerte UFC que choisir



Octobre 2019

7

Des questions sont posées au gouvernement par des parlementaires



Fin 2019

8

Lancement d'une pétition



Août 2020

9

Le gouvernement, par l'intermédiaire du secrétaire d'État du Ministère de l'Économie et des Finances, confirme en tous points les informations du communiqué de Renault. Le Ministère nous informe que la DGCCRF et la DGEC sont attentives au suivi du dossier

2022

10

En janvier 2022 le scandale change de dimension avec le lancement VIA LA PLATEFORME MYLEO d'une action collective contre les constructeurs".

En Février 2022, création de l'Association des victimes du motorgate



2023

11

La casse moyenne recensée en Octobre 2023 sur ces moteurs est de...72 000 km seulement

14 Mars 2023

12

Le Tribunal Judiciaire de Versailles condamne Renault en référé probatoire de fournir des pièces et des documents. Renault fait appel

5 Juin 2023

13

Dépôt de plainte au pénal au Tribunal Judiciaire de Nanterre: tromperie, pratiques commerciales trompeuses, escroquerie, mise en danger d'autrui, atteintes involontaires à l'intégrité des personnes, destructions, dégradations et détériorations dangereuses pour les personnes, inexécution des obligations de signalement, de retrait, de rappel ou de mesures correctives en matière de produits non conformes ou dangereux, violations diverses au Code de la Route.



Septembre 2023

14

Le groupe Facebook atteint **8000 membres**. Des centaines et des centaines de témoignages de casse moteur à pleine vitesse sur l'autoroute sont recensés.

Lancement du Tour de France du Motorgate. Les victimes s'expriment devant la caméra d'Olivier Blanchet (Président de l'Association des victimes du Motorgate) et expliquent leur mésaventure.

Décembre 2023

15

2259 c'est le chiffre clé. Il représente le nombre de plaignants contre Renault au pénal

Janvier 2024

16

Lancement d'une pétition conjointe avec les victimes des moteurs Puretech afin que cessent les scandales automobiles ("Motorgate, Puretech, AdBlue...pour que cessent les scandales automobiles!")

Juin 2024

17

Rencontre au parquet de Nanterre entre le vice procureur, les représentants de l'association et Maître Lèguevaques. La plainte pénale a été reçue, étudiée, et le parquet s'est engagé à lancer des investigations qui se dérouleront sur le dernier trimestre 2024

10 Octobre 2024

18

Dans le cadre du référé probatoire Nissan, la cour d'appel de Versailles a débouté les 7 plaignants ayant interjeté appel. Nissan s'est habilement retranché derrière son entité Britannique afin de ne pas rendre de compte en France. Cette décision est regrettable mais ne remet pas en question l'avenir de l'action contre Nissan. Une suite pénale sera quoi qu'il arrive engagée, mais il convient de patienter d'avoir un retour d'information sur l'évolution de l'enquête en cours contre Renault...qui pourrait concerner Nissan à terme.